

Justificatif généré le 25/11/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 25/11/2022
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/644364
N° d'annonce : 644364

AUMALE SYNERGIES

Société par actions simplifiée au capital de 470.000 €

Siège social : Tour W 102 Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX

016 380 024 R.C.S. Nanterre

Suivant déclaration en date du 24 novembre 2022, l'associée unique, la société : FINANCIERE LHOIST FRANCE, société par actions simplifiée, Tour W 102 Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX, 845 780 758 R.C.S. Nanterre a décidé de dissoudre la société AUMALE SYNERGIES en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société AUMALE SYNERGIES à la société FINANCIERE LHOIST FRANCE.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Nanterre.

L'Associée Unique

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeJUan7vY

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJUan7vY>

